

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mardi 10 décembre 2024 à 20 h

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire

L'an deux mille vingt quatre et le 10 du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire de la commune.

Présents : Denis Cambus, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Yves Micas, Alain Metge, Christophe Pillon et Emmanuel Rimann

Absents ayant donné procuration : Emmanuel Dupuy (à Christophe Pillon), Isabelle Ottria (à Emmanuel Rimann) et Thierry Pros (à Yves Micas)

Excusé : Jean-Noël Aribat

Absents : Sandrine Dupuy et Olivier Monségu

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Denis Cambus** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 29 octobre 2024.

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

2024-52 – Suppression des anciens postes technique après avis du Comité Social Territorial

VOTE : Pour = unanimité

2024-53 – Suppression des anciens postes administratif après avis du Comité Social Territorial

VOTE : Pour = unanimité

2024-54 – Suppression des anciens postes patrimoine après avis du Comité Social Territorial

VOTE : Pour = unanimité

2024-55 – Proposition de décision modificative n° 1 village de vacances

Dépenses		
1641	Emprunt en euros	+ 900 €
2135	Immobilisation corp.	- 900 €

Recettes		

VOTE : Pour = unanimité

2024-56 – Proposition de décision modificative n° 3 budget principal

Dépenses		
6411	Personnel titulaire	+ 7 600 €
66111	Intérêts réglés éché.	+ 910 €
6558	Autres obligations oblig.	- 910 €

Recettes		
752	Revenus des immeubles	+ 7 600 €

VOTE : Pour = unanimité

2024-57 – Proposition DETR 2025

- 1 - Extension du village de vacances (réexamen du dossier déposé en 2024)
- 2 – Acquisition tracteur

VOTE : Pour = unanimité

2024-58 – Proposition d'acter le rapport annuel du Prix et de la Qualité des Services publics du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et Assainissement de l'Ariège pour l'année 2023,

VOTE : Pour = unanimité

2024-59 – Proposition des nouveaux tarifs salles des fêtes (espace Jean-Nayrou et mille-clubs) au 01 janvier 2025

VOTE : Pour = unanimité

2024-60 – Proposition de nommer la place en face le Moulin de la Molo Porto :
« Place Julia Cassé-Barthe »

VOTE : Pour = unanimité

2024-61 – Proposition d'inscrire deux chemins au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Ariège (PDIPR) : « grande boucle du Séronais » et « Le Tour du Gariné »

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Avis du conseil**

- Adhésion annuelle fondation du patrimoine pour la somme de 200 € : accord à l'unanimité
- Participation frais téléphone portable de la secrétaire générale : accord à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

- Présentation du programme de la manifestation « Soleils d'hiver »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20 h 53.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

